YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2000

DELIBERATION N°2000/11/839

OBJET : ACQUISITION DE LA PROPRIETE DITE PANCHOUT ET ETUDES PREALABLES A SON AMENAGEMENT :
. Demande de subvention auprès de la Direction Régionale de l'Environnement d'Ile de France

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal du 21 septembre 2000 autorisant l'acquisition de la propriété dite « PANCHOUT », sise rue Marceau Balliot, parcelle cadastrée AN 92, d'une superficie de 45 623 m², pour un montant de 2,5 MF H.T. et droits de mutation,

CONSIDERANT que ce terrain est classé par le Département au titre des Espaces Naturels Sensibles, et peut bénéficier à ce titre d'une aide de la Direction Régionale de l'Environnement Ile de France pour son acquisition,

CONSIDERANT qu'une étude relative à l'aménagement de ce terrain peut également être subventionnée par la Direction Régionale de l'Environnement d'Ile de France,

CONSIDERANT qu'une vaste réflexion devra ensuite être menée pour définir le projet d'aménagement de ce site, avec l'aide d'un cabinet spécialisé en environnement,

CONSIDERANT que la situation géographique de cette parcelle amène à élargir le projet d'aménagement à une propriété communale, l'Ile PANCHOUT, qui est actuellement à l'état de friche végétale,

CONSIDERANT que les axes prioritaires d'aménagement de ce site seront la mise en valeur du milieu naturel et le renforcement de l'accessibilité par la création de liaisons douces destinées à la promenade. La réhabilitation du bâti est également envisagée pour y localiser une maison de la nature,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Finances,

A la majorité des voix (3 abstentions : Mme QUAINQUARD + pouvoir, Mme GREMILLON),

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

SOLLICITE une subvention auprès de la Direction Régionale de l'Environnement d'Ile de France au taux maximum pour l'acquisition de cette parcelle et le financement d'une étude relative à son aménagement,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents afférents à cette demande.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 30-11-2000 et de la publication
le 1-12-2000
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

REÇU LE
30 NOV. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY